

UNE PRAIRIE POUR OBSERVER LA BIODIVERSITÉ...

Le Merle noir *Turdus merula*

Où vit-il ?

Le Merle noir aime les haies denses où il trouve un abri pour nicher, se protéger des intempéries et des prédateurs, et se nourrir. On peut aussi l'observer facilement sur les pelouses ou en forêt, surtout quand il retourne bruyamment les feuilles mortes à la recherche d'insectes.

Son régime alimentaire

Il raffole des vers de terre, mais mange aussi des fruits et des insectes. À la mauvaise saison, il se nourrit de baies d'arbustes sauvages (comme l'aubépine et l'if), ou le lierre.



La Mésange bleue *Cyaniste caeruleus*

Pourquoi s'appelle-t-elle "Mésange bleue" ?

Elle doit son nom à la couleur bleue de ses ailes, du dessus de sa tête (calotte) et de sa queue. Ce petit oiseau vif et agile est souvent observé en train d'adopter des postures acrobatiques sur les branches pour chercher sa nourriture.

Son régime alimentaire

Insectivore au printemps et en été, la Mésange bleue joue un rôle essentiel en limitant les populations de chenilles, comme les chenilles processionnaires. En hiver, elle devient granivore et fructivore et fréquente volontiers les mangeoires.

Comment niche-t-elle ?

Elle choisit des cavités pour nicher, y compris les nichoirs. Elle y construit un nid avec de la mousse, des herbes, des poils d'animaux, etc. Les petits restent au nid une vingtaine de jours et ne deviennent vraiment autonomes qu'au bout de 4 semaines, s'ils échappent aux prédateurs comme les écureuils, les pics, et surtout les chats !



Le Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus*

Un allié discret du jardin

Ce petit mammifère nocturne se nourrit de limaces, d'escargots, de vers et de larves d'insectes, qu'il chasse grâce à son odorat très développé. Son régime alimentaire en fait un allié précieux du jardinier.

Où vit-il ?

Il aime se cacher dans les haies où il peut construire ses différents nids à l'abri des prédateurs. Ces refuges lui offrent nourriture en été et protection thermique en hiver, pendant l'hibernation.

Le saviez-vous ?

Le Hérisson d'Europe est intégralement protégé dans toute la Communauté Européenne depuis 2007.

